

PROJET ASSOCIATIF

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

APAJH DE L'EURE

« Ce qui est bon pour la personne en situation de handicap, est bon pour la société toute entière. »

LE MOT DU PRESIDENT

Créée en 2010, l'Association Départementale APAJH de l'Eure s'est très vite intégrée au mouvement associatif départemental et régional. Du point de vue de ses engagements, sa croissance a été rapide. Déjà, nous cherchons des énergies nouvelles pour faire face à nos responsabilités et à la confiance placée dans l'association. Cela est signe d'un démarrage prometteur dans notre existence et représente un beau défi.

Même si l'AD APAJH de l'Eure ne gère pas aujourd'hui d'établissement ou service médico-social, elle entend prendre sa place dans la réflexion, l'action et le débat sur des propositions concernant les droits, l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap tout au long de la vie.

- C'est-à-dire intervenir dans un secteur où d'autres associations plus anciennes et gestionnaires d'établissements ou services sont déjà présentes, actives et reconnues. Qu'apportons-nous de nouveau ou de singulier ?
- C'est-à-dire intervenir dans la vie des établissements gérés par la Fédération des APAJH à une place que l'on doit définir pour que son action soit utile aux personnes en situation de handicap accueillies et à leurs familles.

C'est à ces questions que veut répondre notre projet associatif.

Michel MIKLARZ
Evreux, le 20 mai 2015

Plan :

- ❖ Préambule (notre historique et notre engagement avec la Fédération, notre engagement dans le projet associatif)

- ❖ Ethiques et valeurs :
 - Primauté de la personne
 - La laïcité
 - L'engagement associatif
 - L'engagement citoyen solidaire
 - De l'intégration à l'inclusion

- ❖ Objectifs :
 - Les avancées à conforter
 - Les nouveaux besoins à prendre en compte
 - Nos engagements

- ❖ Organisation et moyens :
 - Une association d'action militante
 - Représentation
 - Les informations de la Fédération – La participation aux pôles de réflexions
 - Travail de réflexion et de représentation des AD APAJH de la région

- ❖ Actions :
 - Représentation de l'APAJH sur le terrain local auprès des différents élus
 - Notre engagement dans les commissions d'accessibilité dans notre département
 - Le Collectif « Les Tisseurs de liens »
 - Participation au Conseil de Région
 - Notre travail de réflexion sur le plan régional avec d'autres grandes Associations
 - Rencontre avec les familles et personnes accueillies dans les établissements APAJH du département
 - Notre mission d'information
 - Proposition d'actions ludiques et culturelles en faveur des personnes accueillies dans les établissements APAJH du département

- ❖ Conclusion

PREAMBULE

La Fédération nationale des APAJH, association tout handicap, gère plusieurs établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap dans notre département.

Le 27 novembre 2010, une trentaine de parents, tuteurs et personnes en situation de handicap ainsi que des militants de la MGEN ont créé, à l'issue d'une assemblée générale, l'Association Départementale APAJH de l'Eure.

Notre association n'étant pas pour le moment gestionnaire d'établissements ou de services, a décidé de concentrer son action sur la promotion des valeurs de l'APAJH : la laïcité, la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, le développement de la solidarité.

Elle reprend par là même à son compte, les affirmations énoncées lors du 35^{ème} congrès de la Fédération et inscrites dans le projet associatif national :

- Le handicap concerne l'ensemble de la population
- Notre engagement collectif est citoyen et solidaire
- La primauté de la personne, le plein accès aux droits, la qualité de l'accompagnement sont nos objectifs

Nous sommes maintenant partie prenante d'un combat de 50 ans de la Fédération et de l'ensemble des associations départementales APAJH de la Métropole et d'Outre-mer.

Riche de cette expérience et compte-tenu de l'importance des évolutions en cours dans le secteur du handicap, **le mouvement APAJH réfléchit en permanence au sens de son action pour aborder l'avenir, avec un dynamisme renouvelé, des objectifs et des axes de travail clairement réaffirmés :**

- Représenter et défendre les personnes en situation de handicap et leurs familles
- Ecouter, prendre en compte les besoins et proposer des solutions innovantes
- Communiquer et faire pression sur les décideurs
- Militer pour une évolution positive et nécessaire du monde social et médico-social
- Fédérer toutes les énergies associatives sur le territoire pour relever les nouveaux défis : scolarisation des enfants en situation de handicap, avancée en âge, continuité du projet de vie, handicaps nouveaux ou rares.

Nous voulons contribuer par ce projet à une vision et une conception d'une société qui inclut tous les siens.

Malgré la classification internationale du handicap et l'arrêté ministériel du 4 mai 1988 relatif à la nomenclature du handicap qui distingue les différents types de déficiences, l'APAJH adopte résolument l'expression de « **personnes en situation de handicap** » de préférence à « personnes handicapées »

ETHIQUES ET VALEURS

Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout un chacun :

- La **Liberté** qui implique la libération des contraintes du handicap, le respect des différences.
- L'**Egalité** en refusant toute discrimination et la pratique de l'appel à la charité publique. Les dispositions propres aux personnes en situation de handicap doivent figurer dans des **textes concernant l'ensemble de la population**.
- La **Fraternité** en exigeant la garantie de la solidarité nationale.

Toute personne en situation de handicap doit disposer **de la plus grande autonomie possible** garantissant la liberté de son choix de vie, avoir **une place reconnue dans la société** et jouir de ses **droits civiques**.

1) La primauté de la personne :



- La personne en situation de handicap est d'abord une **personne**
- La personne en situation de handicap est **citoyenne** à part entière avec une pleine jouissance de ses droits.
- La personne en situation de handicap participe à la construction et à la réalisation de son propre projet de vie et se voit garantir la mise en œuvre de celui-ci.
- La personne en situation de handicap doit être considérée dans sa globalité :
 - Elle doit se voir proposer un accompagnement souple et personnalisé susceptible d'apporter une **compensation** à son handicap, s'adaptant à ses besoins à tous les âges de la vie
 - La société doit veiller à la valorisation de ses compétences et de ses potentialités, en instaurant et enrichissant les passerelles d'accompagnement tout au long de la vie.

Etre en situation de handicap, ce n'est pas avoir un statut d'indigence, mais la reconnaissance de difficultés à vivre l'environnement humain et social commun.

Notre ambition est donc de rendre cet environnement accessible et accueillant à tous.

Il s'agit donc d'**Accessibilité Universelle** (Cf. Charte de Paris). Nous devons porter nos efforts à travailler sur le changement du regard de la société.

2) La laïcité



La laïcité permet l'expression du respect de l'autre en tant que personne dans ses convictions philosophiques, politiques, morales ou religieuses. C'est la reconnaissance du droit à la différence et au respect de la sphère publique et privée.

Cela signifie notamment que, dans les structures de l'APAJH, chacun s'interdit d'afficher et d'imposer ses convictions personnelles.

3) L'engagement associatif



Depuis la loi fondatrice de 1901, les associations participent très fortement au fonctionnement démocratique de la société.

Le bénévolat représente un engagement personnel désintéressé pour le développement de la solidarité et la promotion des valeurs humanistes. Il demeure essentiel dans le mouvement associatif.

La vie associative de l'APAJH de l'Eure repose sur :

- La richesse du lien social qui se tisse entre les membres de l'Association (personnes en situation de handicap, familles, militants, salariés) comme facteur de dynamisme, de solidarité et d'humanité.
- La capacité d'innovations, de propositions, de revendications,
- La détection des besoins, leur expression, la collecte des informations en provenance des familles et des proches dont l'expérience est irremplaçable,
- La capacité de médiation entre les personnes en situation de handicap, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

4) L'engagement citoyen solidaire



Militer à l'APAJH est un choix citoyen. Il n'est pas nécessaire d'être directement ou indirectement touché. La solidarité se fonde sur la fraternité républicaine et la prise en compte des besoins spécifiques de chacun. Le handicap s'inscrit dans le cours ordinaire de toute vie humaine, il concerne donc la société toute entière

Nous voulons élargir nos partenariats à tous ceux qui partagent ces valeurs.

Cette force associative doit nous permettre d'exiger et d'obtenir les moyens budgétaires indispensables et surtout ne pas laisser le secteur du médico-social devenir une « variable d'ajustement » pour les ARS ou livré au secteur marchand.

L'APAJH exige une véritable solidarité nationale et entend en être le relais actif. Elle considère que l'absence des financements nécessaires est une discrimination d'Etat. Ne pas accorder les moyens nécessaires à un accompagnement digne, s'apparente à de la maltraitance.

Nous entendons nous impliquer et impliquer tous les citoyens afin de recréer le lien social facteur de dynamisme dans l'action.

Nous sommes une association citoyenne et nous nous inscrivons dans un projet de société où **l'action sociale est à visée équitable, solidaire et environnementale.**

5) De l'intégration à l'inclusion



Pour l'APAJH, l'inclusion ne saurait être une forme élaborée de l'intégration mais bien le projet d'une société qui s'interdit d'exclure et assure à l'ensemble des citoyens une réelle accessibilité à tous les lieux de vie et espaces sociaux ordinaires ainsi qu'une participation effective à la vie commune, qu'il soit en situation de handicap ou non.

Nous devons donc contribuer à la construction **d'une société inclusive qui se transforme et s'adapte aux besoins de chacun tout au long de la vie.**

OBJECTIFS

1) Les avancées à conforter

Les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs proches sont confrontés à de nouveaux enjeux liés aux mutations de la société et aux bouleversements législatifs en cours.

Depuis 50 ans, par ses actions, l'APAJH a contribué à faire passer de l'utopie à la réalité :

- La citoyenneté
- Le droit à compensation
- L'accessibilité au sens large
- Le droit à la scolarisation
- La vie au plus près de l'ordinaire
- Les ressources
- Le droit au travail.



Ces avancées doivent, en permanence, être confortées.

1) Les nouveaux besoins à prendre en compte



Nous constatons l'émergence de nouveaux besoins :

- L'avancée en âge des personnes en situation de handicap
- La continuité et l'adaptation du projet individuel tout au long de la vie
- La prise en compte de handicaps nouveaux ou rares et de l'accompagnement qui leur est spécifique
- La demande croissante de vie au plus près de l'ordinaire (école, domicile, travail, vie intime,...)
- L'évolution des conditions de ressources pour une vie digne
- L'application effective des lois votées.

2) Nos engagements

Pour cela, l'APAJH, au service des personnes en situation de handicap, se donne pour objectifs de militer pour :

- Leur garantir un niveau de vie compatible avec le respect de la dignité
- Leur rendre réellement accessible tous les aspects de la vie
- Supprimer les barrières de l'âge qui les pénalisent
- Ne pas les exclure de la réflexion sur la dépendance
- Renforcer les droits des aidants familiaux
- Obtenir un statut de militant associatif bénévole renforçant notre mouvement
- Mettre en place une politique effective et globale de compensation du handicap, d'intégration professionnelle et sociale à tous les âges de la vie
- Promouvoir la création de structures qui leur permettent un véritable choix de vie et qui tiennent compte de leurs besoins, de leurs attentes et de ceux de leurs familles
- Faire respecter le droit fondamental à l'éducation pour tous de la maternelle à l'université et à la formation continue
- Agir dès lors que la législation et la réglementation ne sont pas conformes à nos valeurs

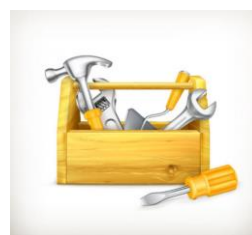


Au niveau de l'Union Européenne, il faut également veiller à défendre la dimension d'**intérêt général** de service public de nos services sanitaires, sociaux et médico-sociaux face au secteur marchand.

Ces exigences nous conduisent à nous constituer en **force de proposition** et en **groupe de pression** auprès des décideurs pour que les lois soient appliquées avec équité et sans dérogation.

ORGANISATION ET MOYENS

1) Une association d'action militante



Dans notre département, les établissements APAJH sont gérés par la Fédération.

Notre association départementale est donc une association militante, constitutive de la Fédération des APAJH et animée par des bénévoles.

1) Représentation



L'AD APAJH de l'Eure, avec ses militants bénévoles, représente la Fédération dans tous les organismes s'occupant du handicap à tous les niveaux (local, départemental, régional).

2) Les informations de la Fédération - La participation aux pôles de réflexions

La relation Fédération / Association Départementale se construit dans la réciprocité :

- pour nous aider dans nos démarches, nous pouvons compter sur l'appui logistique des services documentaire et juridique de la Fédération
- notre participation aux différentes instances de la Fédération (conférences de territoire, congrès, pôles de travail) amène notre contribution au plan national.

3) Travail de réflexion et de représentation des AD APAJH de la région

A l'échelon de la Normandie, le Conseil de Région réunissant actuellement l'APAJH du Calvados, de la Seine Maritime et de l'Eure permet de resserrer nos liens, d'enrichir notre réflexion et de conforter notre cohérence et notre représentativité.

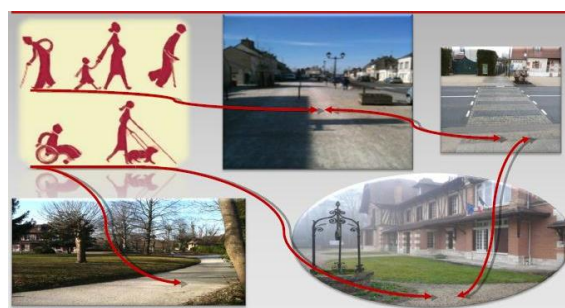
ACTIONS

1) Représentation de l'APAJH sur le terrain local auprès des élus



Nous devons, à chaque fois qu'il est possible ou nécessaire, interpeller les élus et leur demander de s'engager afin de prendre en compte la problématique du handicap et de mettre en œuvre des solutions de compensation.

2) Notre engagement dans les Commissions pour l'Accessibilité dans le département



Nous siégeons aux Commissions d'Accessibilité du Grand Evreux Agglomération, de Gisors, de Louviers, des Andelys, de Saint Sébastien de Morsent.

Nous devons étendre notre représentation aux autres communes de 5 000 habitants et plus du département avec l'aide de nos militants.

3) Le Collectif « les Tisseurs de Liens »



Nous travaillons au sein du Collectif « Les Tisseurs de Liens ».

Ce Collectif réunit associations et institutions intervenant dans le social, le médicosocial, le handicap et l'accès aux droits pour tous sur le territoire d'Evreux et de son agglomération.

L'APAJH de l'Eure adhère totalement à ses objectifs :

- Mieux se connaître et reconnaître les spécificités de chacune des organisations.
- Identifier les complémentarités et renforcer la culture partenariale.
- Promouvoir les actions menées par les membres du Collectif
- Réfléchir, partager et porter des projets innovants

Et se retrouve pleinement dans ses valeurs et principes fondateurs :

- respect des personnes et de leurs différences ;
- respect des droits de l'Homme.

Nos principes d'actions sont communs :

- agir dans la bienveillance, la bientraitance et la solidarité ;
- considérer chacun comme acteur de sa vie.

4) Le Conseil de Région



Au sein du Conseil de Région, nous définissons en commun des actions à l'échelon de la Normandie : mise en place de la Convention Cadre signée entre l'Education Nationale et la Fédération des APAJH, accessibilité universelle, accès aux soins (Cf. Charte Romain JACOB) etc. Elles permettent de développer l'APAJH dans notre région.

5) Notre travail de réflexion sur le plan régional avec d'autres associations

Notre réflexion s'est engagée à l'échelle de la Haute-Normandie avec l'APAJH de Seine Maritime, les PEP (Pupilles de l'Education Publique) de Seine Maritime et l'ALPEAIH (Association Laïque Pour l'Epanouissement, l'Adaptation et l'Intégration des Handicapés) du Havre avec lesquels nous avons co-organisé des colloques.

Nous travaillons également au sein de la Coordination Handicap Normandie qui regroupe la plupart des associations de Haute Normandie.

Les sujets de réflexion ne manquent pas et nous allons poursuivre ces coopérations dans le cadre de la fusion des deux régions normandes.

6) Rencontre avec les familles et personnes accueillies dans les établissements APAJH du département



Nous irons à la rencontre des familles, militants, éducateurs et personnes accueillies dans les établissements APAJH, sur leur lieu de vie ou de travail afin de permettre des échanges et apporter des réponses au plus près des attentes de chacun.

7) Notre mission d'information

Nous devons à nos adhérents et aux personnes qui nous sollicitent :

- des informations (site internet, lettre d'informations, rencontres,...)
- des réponses à leurs problématiques particulières avec tous les moyens qui sont à notre disposition (service handicap assistance de la Fédération, fiches et dossiers techniques,...)

8) Proposition d'actions ludiques et culturelles en faveur des personnes accueillies dans les établissements APAJH du département



Dans un autre cadre, nous invitons les personnes accueillies, leurs familles, les encadrants et nos adhérents à partager des moments festifs et de rencontre appréciés de tous (sortie au bowling, journée champêtre,...)

Nous travaillons à créer les conditions d'une coopération entre les établissements et l'association en vue de développer la vie culturelle, la pratique sportive et les loisirs.

CONCLUSION

L'AD APAJH de l'Eure, association militante, entend être un acteur dynamique pour contribuer à faire évoluer la société :

- en modifiant le regard des uns et des autres sur le handicap
- en intégrant le handicap comme une problématique commune.

Pour ce faire, nous avons besoin de développer nos forces afin :

- d'être mieux écoutés des partenaires et des décideurs
- de renforcer notre efficacité au service des personnes en situation de handicap.